



# ICARUS AD PLAN DE DIEU (LFPR) AD à usage restreint

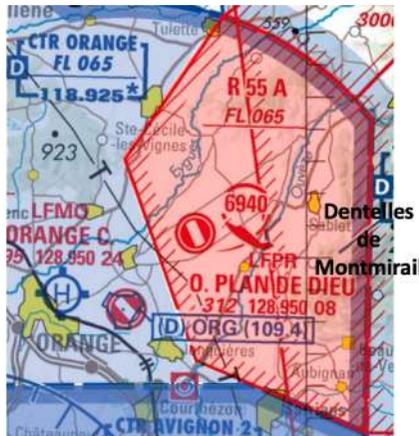


## 1°/ GÉNÉRALITÉS - ENVIRONNEMENT

- ✦ AD sous emprise militaire, exploité par le Ministère des armées et doté de 2 pistes : une RWY 17/35 non revêtue (herbe) de 600 m et une RWY 16/34 revêtue de 825 m. La carte VAC de l'aérodrome est consultable/téléchargeable sur le site du SIA.
- ✦ Accès à l'aérodrome soumis à autorisation préalable → faire une demande d'atterrissage (délai minimal 8 jours), lien sur [www.aeroclubduplandedieu.fr](http://www.aeroclubduplandedieu.fr). Demande à transmettre ensuite à l'adresse : [secretaire@acpdd.fr](mailto:secretaire@acpdd.fr)
- ✦ **Espaces contraignants :**
  - CTR d'Avignon très proche au sud (4,7 NM). Ne pas omettre d'appeler ORANGE APP 118.925 MHz puis de contacter ORANGE TWR 128.950 MHz pour entrer dans la CTR.
  - TMA Provence 12 (classe D) au-dessus de 2000 ft ASFC ou 2500 ft AMSL avec nécessité de contact sur PROVENCE APP.
- ✦ **Aérologie :**
  - aérodrome situé dans la vallée du Rhône → Mistral puissant possible.
  - par vent fort du sud, turbulences fortes sous le vent des dentelles de Montmirail et dans la branche vent arrière 16/34.
- ✦ L'activité d'aéromodélisme veille la fréquence 128.950 MHz. Activité de drones possible.

## 2°/ ARRIVÉES

- ✦ Aérodrome situé dans la R55 A dont le plancher est au sol (zone d'entraînement de la PAF). La zone est activable avec un faible préavis, à n'importe quel moment en semaine. Lorsque la zone est active, la piste revêtue a vocation à servir de piste de secours aux aéronefs de la PAF ce qui entraîne la suspension de l'intégralité des activités.



- ✦ Aérodromes de dégagement proches : AD Carpentras (LFMH) à 12 NM dans le sud-est et AD Valréas (LFNV) à 9,5 NM au nord.
- ✦ Zones sensibles aux nuisances sonores à proximité de l'aérodrome et dont le survol est à éviter.



## 3°/ ATERRISSAGE

- ✦ Présence possible mais rare, d'un véhicule viticole sur le bord de piste. Passage possible d'engins agricoles aux seuils RWY 17/35.
- ✦ RWY 17/35 légèrement bosselée (variations <0,35 m).



## 4°/ ROULAGE - PARKING

- ✦ Vitesse maximale de roulage de 3 km/h à respecter au départ du/à l'arrivée au PKG ou de/à l'aire d'avitaillement. Respecter cette limitation jusqu'à la croisée des TWY qui desservent la piste revêtue.



## 5°/ DÉPART

- ✦ **Panne au décollage :** l'attention des pilotes est attirée sur le fait que l'aérodrome est entouré de vignobles.

## AVERTISSEMENTS

- ✦ **ICARUS (Informations Complémentaires d'AéRodrome Utiles à la Sécurité)** est une initiative de la Commission Prévention Sécurité de la FFA, pilotée par les Correspondants Régionaux Prévention Sécurité attachés à chaque CRA.
- ✦ *Informations précédentes non exhaustives, publiées à titre indicatif et qui ne constituent qu'un complément mis à la disposition des utilisateurs dans le cadre de la préparation des vols. Ne se substituent en aucun cas à la documentation aéronautique de référence diffusée au travers de l'AIP France, des NOTAM et des Sup AIP. Figures explicatives sur fonds d'écran d'origine IGN et/ou SIA en vigueur à la date d'édition du présent document.*